

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)
COUR SUPÉRIEURE

No : 500-06-001076-203

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES
ACTIONNAIRES

Demandeur

c.

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA ET AL.

Défendeurs

DEMANDE DE BENE ESSE POUR AUTORISATION DE MODIFIER
LA DEMANDE POUR AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE
(Art. 206 et 585 C.p.c.)

À L'HONORABLE CHANTAL CHATELAIN, JUGE COORDONNATRICE DE LA COUR SUPÉRIEURE, CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES, LE DEMANDEUR EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Du 10 au 22 juin 2020, le Demandeur a signifié aux Défendeurs une *Demande pour autorisation d'exercer une action collective (art. 574 et suivants C.p.c.)* et *Demande pour autorisation d'intenter une action en dommages-intérêts en vertu de l'article 225.4 de la Loi sur les valeurs mobilières* (la « **Demande pour autorisation** »), tel qu'il appert au dossier de la Cour.
2. Le ou vers le 23 juin 2020, les Défenderesses Valeurs mobilières TD inc., BMO Nesbitt Burns inc., RBC Dominion Valeurs mobilières inc., Marchés Mondiaux CIBC inc., Financière Banque Nationale inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Scotia Capitaux inc., Corporation Canaccord Genuity, Valeurs mobilières Cormark inc. et Barclays Capital Canada inc. ont notifié une réponse, par l'entremise de leurs avocats, tel qu'il appert au dossier de la Cour.
3. Le 1^{er} septembre, le Défendeur François Desjardins a notifié une réponse, par l'entremise de ses avocats, tel qu'il appert au dossier de la Cour.
4. Le 2 septembre 2020, la Défenderesse Banque Laurentienne du Canada a notifié une réponse, par l'entremise de ses avocats, tel qu'il appert au dossier de la Cour.
5. Le 2 septembre 2020, le Défendeur François Laurin a notifié une réponse, par l'entremise de ses avocats, tel qu'il appert au dossier de la Cour.
6. Le 9 octobre 2020, le Demandeur a notifié à tous les Défendeurs ayant transmis une réponse une *Demande modifiée pour autorisation d'exercer une action collective*, le tout tel qu'il

appert de la *Demande modifiée pour autorisation d'exercer une action collective et pour autorisation d'intenter une action en dommages-intérêts en vertu de la section II du chapitre II du titre VIII de la Loi sur les valeurs mobilières (art. 574 et suivants C.p.c. et art. 225.4 LVM)* datée du 9 octobre 2020, (la « **Demande modifiée pour autorisation** »), communiquée au soutien des présentes comme pièce **R-1**.

7. Par sa *Demande modifiée pour autorisation*, le Demandeur ajoute une nouvelle défenderesse à l'action collective envisagée, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l, et modifie en conséquence les allégations de la *Demande pour autorisation*. Ces modifications sont effectuées dans l'intérêt des membres et de la justice, et sont en rapport direct avec la *Demande pour autorisation*.
8. Considérant l'article 585 du *Code de procédure civile* qui se trouve au chapitre IV du titre III qui traite du déroulement de l'action collective une fois autorisée, et bien que la présente demande d'autorisation de modifier ne soit possiblement pas requise, le Demandeur s'adresse néanmoins à la Cour afin d'éviter toute problématique de nature strictement procédurale.
9. Le Demandeur s'adresse donc *de bene esse* au Tribunal afin qu'il autorise, si nécessaire, le Demandeur à déposer la *Demande modifiée pour autorisation* telle qu'elle a été notifiée le 9 octobre 2020 aux défendeurs ayant transmis une réponse.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la présente *Demande de bene esse pour autorisation de modifier la Demande pour autorisation d'exercer une action collective* du Demandeur;

AUTORISER le Demandeur à déposer sa *Demande modifiée pour autorisation d'exercer une action collective* datée du 9 octobre 2020;

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation.

Montréal, le 13 octobre 2020

Belleau Lapointe, s.e.n.c.r.l.

BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.

M^e Josée Cavalancia

M^e Emilie B. Kokmanian

jcavalancia@belleaulapointe.com

ekokmanian@belleaulapointe.com

300, Place d'Youville, bureau B-10

Montréal (Québec) H2Y 2B6

Tél. : 514 987-6700 / Téléc. : 514 987-6886

Avocats du Demandeur

DÉCLARATION ASSERMENTÉE

Je soussignée, Emilie B. Kokmanian, avocate, exerçant ma profession au sein du cabinet BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L., ayant sa principale place d'affaires au 300, Place d'Youville, bureau B-10, dans la ville et le district judiciaire de Montréal, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats du Demandeur, Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires, en la présente instance;
2. Tous les faits allégués dans la présente demande sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



EMILIE B. KOKMANIAN

AFFIRMÉ solennellement devant moi,
à Montréal, ce 13 octobre 2020



Commissaire à l'assermentation pour la
province du Québec

AVIS DE PRÉSENTATION

À : Me Sylvie Rodrigue
Société d'avocats Torys S.E.N.C.R.L.
2880-1, Place Ville Marie
Montréal (Québec) H3B 4R4
Téléphone : 514 868-5601
Télécopieur : 514 868-5700
srodrigue@torys.com
notifications-mtl@torys.com

Avocats de la Défenderesse
Banque Laurentienne du Canada

Me Sarah Woods
Me Patrick Ouellet
Woods s.e.n.c.r.l.
1700-2000, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3H3
Téléphone: 514 982-4545
Télécopieur: 514 284-2046
swoods@woods.qc.ca
pouellet@woods.qc.ca
notification@woods.qc.ca

Avocats du Défendeur
François Laurin

Me Sébastien C. Caron
LCM Avocats inc.
2700-600, de Maisonneuve
Montréal (Québec) H3A 3J2
Téléphone : 514 375-2680
Télécopieur : 514 905-2001
scaron@lcm.ca

Avocats du Défendeur
François Desjardins

Me Mason Poplaw
Me Gabriel Querry
Me Sarah-Maude Demers
McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
2500-1000, rue De La Gauchetière O.
Montréal (Québec) H3B 0A2
Téléphone : 514 397-4155 (MDP)
514 397-4431 (GAQ)
Télécopieur : 514 875-6246
notification@mccarthy.ca

Avocats des Défenderesses Valeurs mobilières
TD inc., BMO Nesbitt Burns inc., RBC Dominion
Valeurs mobilières inc., Marchés Mondiaux
CIBC inc., Financière Banque Nationale inc.,
Valeurs mobilières Desjardins inc., Scotia
Capitiaux inc., Corporation Canaccord Genuity,
Valeurs mobilières Cormark inc. et Barclays
Capital Canada inc.

PRENEZ AVIS que la présente *Demande de bene esse pour autorisation de modifier la Demande pour autorisation d'exercer une action collective* sera présentée devant la Cour supérieure au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, dans la ville et le district de Montréal, à une date à être déterminée par l'honorable Chantal Chatelain, juge coordonnatrice de la Cour supérieure, Chambre des actions collectives.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 13 octobre 2020

Belleau Lapointe, s.e.n.c.r.l.

BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.

M^e Josée Cavalancia

M^e Emilie B. Kokmanian

jcavalancia@belleaulapointe.com

ekokmanian@belleaulapointe.com

300, Place d'Youville, bureau B-10

Montréal (Québec) H2Y 2B6

Tél. : 514 987-6700 / Téléc. : 514 987-6886

Avocats du Demandeur

N° : 500-06-001076-203

COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES
ACTIONNAIRES

Demandeur

C.

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA ET AL.

Défendeurs

DEMANDE DE BENE ESSE POUR AUTORISATION DE MODIFIER
LA DEMANDE POUR AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION
COLLECTIVE, DÉCLARATION ASSERMENTÉE, AVIS DE
PRÉSENTATION ET PIÈCE R-1

ORIGINAL


Belleau Lapointe
I AVGCATS I BARRISTERS AND SOLICITORS I
300, PLACE D'YOUVILLE, BUREAU B-10
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Y 2B6
TÉLÉPHONE : 514 987-6700
TÉLÉCOPIEUR : 514 987-6886

BB-8049

Dossier : 2002.088

Me Josée Cavallancia | jcavallancia@belleaulapointe.com
Me Emilie B. Kokmanian | ekokmanian@belleaulapointe.com